

## Réponses au CIQ

### **Pollution sonore**

Nous avons obtenu de l'État et de l'opérateur la réduction de la vitesse sur l'autoroute ainsi que la reprise anticipée de l'enrobée à compter de 2027 du tronçon à hauteur de Venelles.

Ce n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour du Préfet de limiter la vitesse à 90km/h sur notre tronçon, cependant l'arrivée du pôle d'échange multimodal et du couloir bus sur autoroute devrait pouvoir changer la donne concernant la limitation de vitesse.

Aujourd'hui les mesures relevées n'inscrivent pas Venelles dans les seuils considérés comme des points noirs. Nous travaillons cependant avec la Métropole et les opérateurs pour identifier les points les plus sensibles et réfléchir à des solutions pour réduire le bruit à la source. Enfin, la réhabilitation des axes de la commune et la valorisation des modes doux vont nécessairement réduire les nuisances sonores liées aux axes communaux.

### **Mobilité**

Concernant la liaison cycle Nord-Sud, les réhabilitations de l'Avenue Maurice Plantier et de la rue de la Reille ont déjà intégré une voie cyclable sécurisée.

Les travaux sur l'axe principal de la commune ne peuvent se faire que par phase pour ne pas paralyser le trafic, mais notre objectif est bien de continuer cet aménagement lors de la réhabilitation de l'Avenue de la Grande Bégude.

Ces travaux, lourds et structurants, ne pourront être entamés qu'à partir de l'année 2027. A l'instar de l'ensemble des investissements, nous irons chercher du financement auprès de nos partenaires : Département des Bouches-du-Rhône et Métropole.

Concernant la liaison Venelles-Aix, nous travaillons avec les partenaires et espérons qu'elle voit le jour le plus rapidement possible.

### **Dynamique démographique et maintien des services publics**

La problématique de dynamique démographique est aujourd'hui un sujet national auquel l'ensemble des villes sont confrontées. Notre objectif, comme nous l'avons toujours annoncé, est de permettre aux Venellois de vivre et travailler sur leur commune tout en préservant l'esprit de notre village. Ainsi, nous recréerons la chaîne du logement, en ciblant justement les jeunes foyers au travers de logements à prix maîtrisés et ciblés vers les primo-accédants.

C'est le sens des projets Verdon, Vauclaire et Fontrompette qui verront bientôt le jour.

Quant à l'obtention d'une halte ferroviaire, les études de faisabilités sont en cours, et la majorité des lignes de bus du réseau Aix en Bus ne circulent pas après 20h. Aucun élément objectif ne vous permet donc d'affirmer que ces sujets sont en lien avec le nombre d'actifs sur la commune. De plus, je vous rappelle que nous avons accueilli plus de 1 900 emplois en 5 ans, soit le plus fort taux de la Métropole.

## **Urbanisme**

Comme indiqué précédemment, notre objectif est de recréer la chaîne du logement tout en préservant l'esprit de notre commune. Des projets sont en cours d'études pour permettre aux jeunes venellois de vivre sur leur commune, cependant un nécessaire équilibre et à trouver pour ne pas générer un boom démographique qui dénaturerait le village.

Ainsi, le dimensionnement de l'ensemble de nos projets se fait vis-à-vis de la demande Venelloise. Nous nous opposerons à toute densification des projets au détriment du coefficient de verdissement.

Concernant l'OAP Madeleine Bonnaud, sur laquelle sont prévus une résidence autonomie, le centre médical, un groupe scolaire et un collège privé, il s'agit d'un site présentant un enjeu écologique fort avec une espèce protégée devant être préservée de toute urbanisation autre que le projet prévu.

La concertation pour l'OAP Vauclaire débutera au mois de juin 2026. Les projections restent identiques à celles annoncées : 75 logements à Vauclaire et 180 à Fontrompette.

Enfin, la commune n'a pas de Contrat de Mixité Sociale, nous respecterons les engagements pris dans le PLH.

Concernant les bastides de Venelles, n'ayant pas de projets exprimés par les propriétaires nous en sommes effectivement restés sur cette position qui peut évoluer dans le temps, en concertation avec eux.

## **Agriculture et alimentation**

Nous préservons déjà la zone agricole en interdisant toute construction de l'autre côté de l'autoroute. De plus nous avons interdit l'agro-photovoltaïsme.

La création de forêts nourricières, de fermes pédagogiques et urbaines sont des premiers facteurs pour relancer le circuit court notamment au sein de nos cantines. Ce dispositif s'inscrit en plus des engagements pris par notre délégataire concernant la restauration collective.

Quant aux actions de l'Agenda 2030, si certaines ont dû être retardées, nous respecterons nos engagements.

## **Santé publique et qualité de l'eau**

Vis-à-vis de l'eau, notre action a permis de maintenir un investissement important sur la commune avec un tarif faisant partie des plus bas de France et une qualité de l'eau, comme vous l'avez souligné, de grande qualité. Le remplacement des canalisations en PVC, comme cela vous a été communiqué, ont été intégré dans un plan jusqu'à 2030. Respectant la volonté d'exigence de la Régie des Eaux sur la qualité de l'eau et d'efficacité du réseau.

## **Culture et sport**

Nous continuerons de déployer notre politique pour faciliter l'accès à la culture et au sport pour tous. Cela se traduit par des tarifs spécifiques pour les Venellois, l'ouverture

de l'espace Chabaud à Venelles le Haut pour valoriser la culture provençale et également le développement, en partenariat avec les clubs, du sport-santé, et l'accompagnement des nouvelles pratiques sur le Parc des Sports.